

les Tunisiens ont été appelé à élire leur président pour la première fois de leur histoire.

Le président Ben Ali, seul candidat en lice, a reçu plus de 99 p. 100 des suffrages. L'Assemblée législative tunisienne n'a pas été modifiée : les 141 sièges sont allés au parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). Les partis d'opposition ont critiqué le déroulement des élections ; si le multipartisme est désormais permis en Tunisie, il faudra attendre encore pour que les diverses formations politiques participent de plain-pied aux rouages de la démocratie et aient des représentants élus à la Chambre.

SI LA TUNISIE A RÉUSSI À MODIFIER SES STRUCTURES politico-sociales sans effusion de sang, il en est tout autrement pour l'Algérie. Certes, le 23 février dernier, les Algériens se sont dotés d'une nouvelle constitution, mais à quel prix ! Ils ne sont pas prêts d'oublier les émeutes qui marquèrent le mois d'octobre 1988 ; en tous cas ils n'ont pas oublié la violence avec laquelle le régime a tenté de la violence les réprimer : arrestations arbitraires, coups et tortures. Une réaction qui a semé la stupeur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays : comment le FLN (Front de la libération nationale), le parti qui avait pourtant mené son peuple à l'indépendance, a-t-il pu agir de la sorte et recourir à une telle répression ?

En réalité, les émeutes étaient prévisibles ; le parti-État, avec sa structure vieillote modelée à l'image soviétique, tournait en rond. En privilégiant l'industrie lourde basée sur les hydrocarbures, en faisant de ce secteur la principale source de recettes (95 p. 100) de l'État, le FLN a causé plus de tort que de bien au pays ; lorsque le prix du brut a chuté en 1986, le chaos économique était inévitable. Les quelques réformes apportées par le gouvernement n'ont aidé en rien : les Algériens, dont les deux tiers sont nés après 1962, année de la proclamation de l'indépendance, avaient faim, ils étaient avides de renouveau et de liberté, et ils manifestèrent leur colère : une colère profonde dont les sources vont bien au-delà des malaises économiques.

Le président Chadli a choisi la voie la plus sage : il a promis d'être à l'écoute de son peuple. Ce dernier l'a du reste réélu massivement en décembre 1988 à la tête du pays. Pour accéder véritablement aux demandes des Algériens, le gouvernement devait également élaborer une nouvelle constitution : elle fut adoptée au cours d'un référendum en février 1989. Elle répond ainsi aux désirs de changement et de renouveau : on y a rayé le terme

socialisme, on a mis fin au règne absolu du FLN en intégrant le multipartisme, et l'on a réduit le rôle de l'armée.

De nombreux observateurs ont soutenu que le gouvernement algérien, trop préoccupé qu'il est à résoudre ses problèmes internes, délaissera l'UMA, ce qui, bien sûr, reste à voir.

Samedi 18 février, *La Presse* de Tunis jubile. À la une, en lettres bleues, un immense titre le confirme : «Le Maghreb uni». Pour le président Ben Ali, «il s'agit d'un choix politique fondamental». Mais qu'ont-ils signé, au fait, ces chefs d'État ?

L'Union vient d'abord consolider les intentions de rapprochement des dirigeants maghrébins et, pour cela, il est vrai que le traité concrétise les nombreux efforts diplomatiques déployés depuis des mois. Le texte de la déclaration officielle affirme que l'Union est un «ensemble soudé» qui contribue à «l'enrichissement du dialogue international». L'UMA veillera de plus à renforcer «l'indépendance des pays du Maghreb arabe uni et à sauvegarder leurs acquis». Elle devra en outre «agir de concert avec la collectivité internationale, en faveur de l'instauration d'un ordre mondial où prédomine la justice, la dignité, la liberté des droits de l'Homme, et marqué par la coopération sincère et le respect mutuel».

Par ailleurs, on a conféré à l'Union le mandat d'engager une politique commune dans divers domaines afin de veiller à la réalisation du développement industriel, agricole, commercial et social des États membres. Il faut comprendre que l'UMA est une véritable organisation ayant ses propres structures, ses comités, ses conseils. Le titulaire de la présidence change tous les six mois et les chefs d'État des pays membres occupent le poste à tour de rôle ; le président est actuellement le roi Hassan II.

L'ENTHOUSIASME DES DIRIGEANTS MAGHRÉBINS NE suffit pas pour que l'on applaudisse à leurs initiatives. Il existe plusieurs ombres au tableau, et trop de questions demeurent en suspens.

D'abord, un conflit persiste qui, lui, pourrait menacer la réussite, voire la survie de l'Organisation : le conflit au Sahara occidental.

Le Maroc revendique l'ancienne colonie espagnole depuis 1976 et il mène un conflit armé avec le Front Polisario depuis lors.

Ce n'est que tout récemment que le roi Hassan II a accepté de rencontrer les dirigeants de l'organisation saharouie. Il a donné son aval à la tenue d'un référendum que les Nations-Unies

avaient proposé pour la première fois en 1976 et qui permettra au peuple saharoui de décider lui-même de son sort. Lorsque l'hebdomadaire français *Le Point* (30 janvier 1989) lui a demandé ce qu'il allait faire s'il perdait le référendum, le président de la République saharouie, Mohammed Abdelaziz, a répondu au cours d'une entrevue : «Si le vote s'est déroulé en toute liberté, nous nous fonderons sur la volonté du peuple saharoui, nous nous présenterons aux autorités marocaines et leur dirons : Nous sommes Marocains, faites de nous ce que vous voulez».

Si les premiers pas sont faits, la partie est loin d'être terminée au Sahara occidental. Le bon déroulement du référendum est un condition sine qua non pour que le Front Polisario accepte les résultats. Encore faut-il qu'il ait lieu !

Aucune autre rencontre entre Hassan II et le Front Polisario n'a suivi celle de janvier 1989, aucune négociation ne s'est poursuivie entre les deux camps et la date du référendum n'a pas été fixée.

Deuxièmement, si les membres de l'UMA ne réussissent pas à maintenir la stabilité sociale à l'intérieur de leurs frontières, ils seront peut-être obligés de se concentrer sur leurs problèmes internes et de délaisser l'UMA.

Troisième question : qu'advient-il si l'UMA n'arrive pas, selon l'expression de la revue *The Economist*, à apporter du «couscous sur toutes les tables» ? Si les problèmes que vivent quotidiennement les Maghrébins ne sont pas réglés, si l'UMA ne contribue pas au mieux-être des familles, elle sera perçue comme un échec. Le marché européen unique, dont la mise en oeuvre doit avoir lieu en 1992, est une menace économique qui a poussé les chefs d'État du Maghreb à s'unir ; il faudra que l'UMA démontre effectivement qu'elle peut être un partenaire économique valable.

Elle pourra sans doute bénéficier d'autres échanges commerciaux avec diverses organisations. À cet égard, peu après la signature du traité qui instituait l'UMA, les États du Conseil de coopération arabe, organisation constituée cette année à Bagdad et regroupant l'Irak, l'Égypte, la Jordanie et le Yémen du Nord, ont manifesté leur intention d'établir des relations de coopération avec l'UMA.

Pour les dirigeants maghrébins, l'UMA représente des espoirs de paix, d'harmonie et de coopération. Elle permettra, à ces chefs d'État, espérons-le, de tenir leurs promesses. Mais devant la pauvreté endémique sévissant dans tous ces pays, devant le chômage et la faim, l'édifice apparaît bien fragile, et le défi à relever, de taille. □

